

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2021**

Le Conseil se réunit sur convocation du 17 Mars 2021 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (14 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2021.

APPROBATION COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Trésorier d'Aix-les-Bains :

- Section d'Investissement	=	Excédent de 83.525,72 €
- Section de Fonctionnement	=	Excédent de 242.249,44 €

En reprenant les résultats antérieurs de la commune, les résultats de clôture cumulés 2020, à affecter en 2021, sont les suivants :

Investissement	- 612.855,05 €
Fonctionnement	<u>+ 977.026,49 €</u>
	+ 364.171,44 €

Adopté à l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020

Le compte administratif 2020, dressé par Monsieur le Maire, est en concordance avec le compte de gestion du Trésorier.

Adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

CONVENTION AVEC LES CONSORTS CHANVILLARD
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LE DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DES JACQUIERS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 25 Janvier 2021 relative à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural des Jacquiers, de sa désaffectation partielle et de sa nouvelle affectation.

Tous les frais relatifs à cette enquête seront intégralement pris en charge par les Consorts CHANVILLARD, propriétaires de la parcelle concernée et demandeurs de ce déplacement.

Pour ce faire, une convention de remboursement des frais d'enquête doit donc être rédigée.

Adopté à l'unanimité

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION
POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « PREVOYANCE »

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que depuis 2015, la Commune participe à la convention « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1^{er} Janvier 2022 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le Cdg73.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité technique.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DETR
CHANGEMENT DU CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS ROUTE DE CORNAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subvention auprès de la Préfecture doivent être envoyées avant le 15 Avril.

Il leur propose de déposer un dossier pour le changement des chauffages des appartements communaux situés Route de Cornat, actuellement au gaz et extrêmement énergivores.

Il conviendrait de les remplacer par un système plus économe type aérothermie, avec pompe à chaleur.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 58.015 €.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Cécile PEIGNELIN

QUESTIONS DIVERSES :

Préparation budget 2021

Monsieur le Maire présente les orientations du budget de la commune qui sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

Les principaux travaux à reporter ou à budgéter en 2021 seraient les suivants :

- Solde salle des fêtes
- Solde rénovation de l'école primaire
- Solde matériel informatique pour l'école
- Solde prolongation de la desserte du massif forestier
- Changement des vitrages des façades Sud, Est et Ouest de la salle des fêtes
- Changement des vitrages de la cure
- Mise aux normes accessibilité de l'Eglise de la Nativité
- Travaux de goudronnage
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal et la salle des fêtes
- Changement des chaudières des appartements communaux Route de Cornat
- Restauration des fresques de l'Eglise St Pierre et mise aux normes accessibilité
- Divers achats de matériel pour les services techniques et la salle des fêtes
- Création d'une zone 30 au Chef-Lieu de Dessous
- Achat de terrains
- Etude zone 30 au Chef-lieu de Dessus
- Etude voie verte (piétons-vélos) entre les deux chefs-lieux

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Janvier – Février – Mars 2005 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Inscriptions à l'école

Les inscriptions pour les enfants nés en 2018 et les nouveaux arrivants ont lieu en Mairie qui délivre un certificat d'inscription, sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de vaccinations.

Fait à Saint-Offenge, le 26 Mars 2021

Bernard GELLOZ, Maire

